



HAL
open science

La correspondance en latin entre Byzance et l'Occident au XIIIe siècle. Vieilles questions et nouvelles pistes

Benoit Thomas Grevin

► To cite this version:

Benoit Thomas Grevin. La correspondance en latin entre Byzance et l'Occident au XIIIe siècle. Vieilles questions et nouvelles pistes. Emese Egedi-Kovacs. Byzance et l'Occident IV. Permanence et migration, Eötvös Jozsef Elte, p. 133-161, 2018, 9786155371929. hal-04254125

HAL Id: hal-04254125

<https://hal.science/hal-04254125>

Submitted on 23 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

La correspondance en latin entre Byzance et l'Occident au XIII^e siècle. Vieilles questions et nouvelles pistes

Benoît Grévin
CNRS-LaMOP

La correspondance entre Byzance et l'Occident a été l'objet de diverses investigations, justifiées par l'intérêt d'étudier une documentation exceptionnelle à plusieurs titres. L'étude des lettres grecques ou latines échangées par les souverains ou par les hautes instances ecclésiastiques de Byzance et de l'Occident préservées n'est pas seulement précieuse du point de vue de l'histoire diplomatique (et de la diplomatie tout court). Elle a également une valeur fondamentale du point de vue de l'histoire culturelle, car ce que disent – ou ce que taisent – ces échanges révèle beaucoup sur le rapport entre les deux sphères politiques et culturelles, sur leur distanciation, sur leurs rapprochements, sur l'ensemble de malentendus et de décalages qui ont construit la représentation de l'autre, aussi bien que l'autoreprésentation de part et d'autre de la mouvante frontière entre les deux mondes latin et byzantin. Ainsi, sans la fameuse lettre adressée le 28 septembre 865 par le pape Nicolas I^{er} à Michel III, lettre dans laquelle le pontife reprochait à l'empereur de considérer la langue latine comme barbare et scythique, nous ne saurions probablement pas à quel point la représentation de Rome et de la culture latine par Byzance s'était altérée, trois siècles après la rédaction du Code Justinien, au point de dissocier radicalement latinité et héritage impérial romain¹.

Avec l'imbrication toujours plus grande des mondes latin et byzantin qui s'opère au moment de la pénétration franque en Orient au XII^e siècle et de la création du royaume de Sicile, avant de se précipiter suite à la quatrième croisade, le problème des correspondances entre l'Occident latin et Byzance change progressivement de nature, et l'un des facteurs de ce changement réside précisément dans

¹ Cf. sur cette lettre célèbre le commentaire sociolinguistique de Banniard 1992, p. 545-546.

les conditions d'emploi du latin. Dans la Byzance des Comnènes et des Anges, la Nicée des premiers Paléologues et la Byzance reconquise de Michel VII et Andronic II, le recours à l'interprétariat latin pour communiquer avec l'Occident devient plus facile et plus constant². Même si la traduction de concepts de l'une à l'autre langue reste semée d'embûches, soulignées à travers la correspondance portant sur les questions théologiques³, la réception comme l'écriture de lettres latines présentent progressivement moins de difficultés pour un pouvoir byzantin désormais mieux armé pour affronter les aspects linguistiques des négociations avec l'Occident. Au XIII^e siècle, il semble bien – même si le fait doit être démontré au cas par cas – que la rédaction d'un certain nombre de missives byzantines destinées à diverses entités politiques occidentales s'est effectuée directement en langue latine⁴. Qu'elle passe par la traduction ou par la rédaction originale, cette latinisation partielle de la diplomatie byzantine soulève un certain nombre de questions, l'une d'elles concernant le type de savoirs rhétoriques investis par les notaires responsables de la formalisation de ces échanges diplomatiques dans la rédaction de ces lettres.

Le but du présent article est de suggérer quelques pistes concernant les possibilités offertes par une meilleure prise en compte des techniques rhétoriques employées pour rédiger les « lettres latines » échangées entre Byzance et l'Occident au XIII^e siècle. Ces lettres étaient en effet nécessairement (si elles émanaient de l'Occident latin) ou potentiellement (si elles étaient composées à Byzance par des techniciens latinophones/latinographes) conditionnées par cette culture. Ces correspondances ont été en effet généralement disséquées d'un point de vue formel sous l'angle de la diplomatie et de la traductologie. Or il suffit de déplacer la focale pour s'apercevoir qu'elles dépendent étroitement de l'application des règles de l'*ars dictaminis*, technique de formalisation rhétorique des lettres latines alors triomphante en Occident⁵. Et la réinsertion de ces documents dans la tradition de l'*ars* a comme on va le voir des conséquences qui débordent largement la simple analyse rhétorique : elle oblige

² Gastgeber 2005 (en attendant le livre sur le sujet en cours de publication).

³ Pieralli 2006, p. 83-87 (particulièrement p. 84, rappel de la lettre de Michel VIII au pape Urbain IV de 1263, Pieralli 2006 n° 7, p. 161 où le souverain byzantin compte parmi les difficultés entravant la recherche de l'union les problèmes d'interprétariat).

⁴ Oikonomidès 1985, p. 172-177 ; Gastgeber 2005 ; Pieralli 2006, p. 80-106 ; Oikonomidès 1985, p. 172-177. Pour les ambassades et correspondances sous Andronic II, cf. également Malamut 2013.

⁵ Sur l'*ars dictaminis*, cf. Camargo 1991, à compléter par Grévin-Turkan 2015 (avec bibliographie extensive à jour jusqu'en 2013).

à reconsidérer le statut, voire dans certains cas l'authenticité de certains de ces documents. Une partie de ces investigations aboutit donc à rouvrir le débat sur le périmètre exact du dossier préservé de correspondances latines entre les deux sphères concernant le XIII^e siècle, au risque de redimensionner drastiquement certains dossiers. On verra pourtant que cette relecture ne se limite pas à cet aspect quelque peu négatif, en introduisant à d'autres possibilités de jauger le statut linguistique originel – grec ou latin – de certaines de ces correspondances réelles ou fictives.

I. Soupçons sur une lettre solaire impériale aux sources latines. Andronic II aux Génois, décembre 1282

Le premier document examiné dans ce cadre est une lettre à la rhétorique flamboyante par laquelle l'empereur Andronic II, déjà coempereur depuis de longues années, annonce aux autorités de Gênes la mort de son père Michel VIII, et son souhait de continuer les bonnes relations entre la république maritime et l'Empire restauré. Le document a été conservé dans les *Libri iurium* de la République de Gênes⁶. La première partie de la lettre est, selon les catégories de la rhétorique médiolatine, une *littera deplorationis/littera consolationis*, censée à la fois informer le destinataire de la mort d'un être auquel il est attaché, et l'en consoler⁷. Andronic, après avoir rappelé que la chute adamique condamne l'ensemble de l'humanité à affronter la mort, déplore l'éclipse du soleil impérial qui avait réchauffé de son éclat aussi bien les Génois que l'ensemble de ses autres fidèles. Dans la seconde partie, il rappelle qu'il est monté sur le trône (dans une rhétorique quelque peu ambiguë, si l'on songe qu'il était déjà coempereur depuis de longues années), et que les Génois doivent se consoler de ce malheur en songeant à maintenir avec lui des liens de confiance et d'amitié réciproques que lui, empereur, se propose encore d'augmenter. Dans son essai classique sur le règne d'Andronic II, la byzantiniste gréco-américaine Angeliki Laiou ne s'est guère interrogée sur le statut de cette lettre qu'elle analyse comme un document certes grondant de rhétorique, mais significatif de l'orientation politique souhaitée par le nouveau pouvoir impérial⁸.

⁶ Madia 1999 (edizione della parte finale del *Liber iurium Vetustior*), n° 885, p. 164-166. Registre Dölger 1960, n° 2077, p. 1, avec renvois aux transcriptions d'époque moderne, et à l'édition Belgrano 1884, n° 4, p. 239-241. Sur les *Libri iurium*, cf. Rovere 1993.

⁷ Sur le genre des *litterae consolationis*, cf. Moos 1971. Sur son développement dans le royaume de Sicile sous la dynastie Hohenstaufen, cf. Delle Donne 1993.

⁸ Laiou 1972, p. 70 : « In December 1282 and again in 1283, Andronicus II wrote to the podestà and the captains of the people of Genoa to acquaint them with the death of his father and with

À un spécialiste de rhétorique politique latine du XIII^e siècle, un détail saute pourtant aux yeux. Non seulement le contenu, mais aussi la structure de cette lettre ressemblent étrangement à un certain nombre de documents prestigieux – et hautement rhétoriques – créés pour Frédéric II Hohenstaufen et ses fils Conrad IV et Manfred par les *dictatores* (maîtres en *ars dictaminis*) de la chancellerie ou de la cour sicilienne, et conservés dans des recueils textuels d'un type particulier, les *summae dictaminis*. L'*ars dictaminis*, ou art de la rédaction des lettres (et par assimilation des actes et de bien d'autres textes) en prose latine ornée était née dans un contexte sud-italien (au Mont-Cassin), à la fin du XI^e siècle. Elle avait d'abord été promue en Italie par la papauté, qui l'utilisa dans la querelle des investitures, et par les milieux communaux du Nord, son enseignement s'étant en particulier développé à Bologne au cours du XII^e siècle⁹. Au XIII^e siècle, elle avait été récupérée à son profit par la cour de Sicile qui avait développé à partir d'une imitation de la rhétorique papale – dont c'était alors un apogée – une technique de formalisation rhétorique épistolaire et administrative de grande qualité, notamment sous la direction du logothète de Frédéric II, Pierre de la Vigne¹⁰. La tradition d'excellence de cette école sud-italienne de rhétorique épistolaire et para-épistolaire latine (dont les membres étaient le plus souvent campaniens) perdura sous les fils de Frédéric II, Conrad IV et Manfred. À la chute des Hohenstaufen de Sicile, en 1266-1268, des recueils des textes considérés comme les plus brillants ou les plus représentatifs de cette tradition, probablement déjà en gestation depuis des décennies, furent finalisés et lancés sur le marché du livre européen, en même temps que d'autres recueils de *dictamina* structurellement et fonctionnellement analogues, regroupant des lettres et mandats papaux¹¹. Dans le dernier tiers du XIII^e siècle, cette

his own legitimate accession to the throne. In the same letter, he promised to carry his state to new and golden heights, and to preserve a favored place for the Genoese in the empire. Indeed, he insisted that in the future Genoese merchants and citizens would find a more friendly welcome than ever before. His own heart was with the commune, he assured the Genoese, and added that you can and you should have great confidence and firm hope in the present and in the future, that our love for you will increase and your position in ... our empire will be provided for honorably and decently. In this case, the exaggerations of Byzantine diplomatic language may well be taken at their face value, for Genoa was the empire's one firm friend ». Malamut 2013, p. 150, ne pose pas non plus le problème du statut de cette lettre.

⁹ Cf. sur les premières phases de l'*ars* Hartmann 2013.

¹⁰ Sur la tradition sicilienne au XIII^e siècle, cf. Grévin 2008.

¹¹ Sur les recueils issus de la chancellerie sicilienne, et portant le nom de *summae dictaminis* ou collections de lettres de Pierre de la Vigne, cf. *ibid.*, ainsi que l'édition Angelo 2014. Sur les *summae dictaminis* d'origine papale (les deux traditions étant sociolinguistiquement, philologiquement et codicologiquement liées), cf. Thumser 2015.

documentation modélisée commençait à circuler en Italie, et au-delà (jusqu'à la Bohême et à l'Angleterre), et à être exploitée par les notaires des chancelleries seigneuriales, communales ou royales pour rédiger leurs propres lettres¹².

Plutôt que grâce aux lettres originales, rarement préservées, ou que grâce aux registres de chancellerie (disparus à une seule exception dans le cas de la Sicile des Hohenstaufen¹³), c'est à travers les textes de missives réellement échangées, mais plus ou moins altérées, ou de lettres simplement imaginées contenus dans ces recueils – souvent appelés *summae dictaminis* – que la correspondance des rois de Sicile de la dynastie Hohenstaufen (1194-1266) et de certains lettrés de leurs cours a été préservée. Or ces recueils étaient souvent organisés selon un classement thématique, destiné à faciliter leur utilisation par les futurs notaires, en fonction des catégories documentaires : lettre de propagande antipapale, guerrière, de joyeuse annonce, de consolation, mandat, privilège solennel... Et la lettre de consolation-joyeux avènement d'Andronic II n'évoque pas seulement la pratique de l'*ars dictaminis* sicilienne à cause de sa formalisation rythmique (avec son usage régulier et artistique du cursus rythmique, et notamment du cursus velox) ; elle reprend à s'y méprendre nombre de thèmes présents, entre autres documents, dans les *litterae consolationis* écrites à la cour de Frédéric II¹⁴.

Une analyse de détail du texte laisse toutefois apparaître un fait plus troublant qu'une simple communauté de technique ou d'inspiration. La partie de la lettre byzantine génériquement assimilable à une lettre de consolation réutilise directement deux passages relativement longs d'une lettre latine de thème analogue, écrite trente-deux ans auparavant. Il s'agit d'une lettre de déploration/consolation écrite au nom de son fils Manfred en décembre 1250 pour annoncer aux habitants de Palerme, *Caput regni* de l'État sicilien, la mort de l'empereur et roi de Sicile Frédéric II, et l'avènement de Conrad IV, alors en Germanie¹⁵. Cette lettre a été conservée dans quelques *summae dictaminis* qui peuvent être considérées comme des collections non-systématiques des Lettres de Pierre de la Vigne¹⁶ :

¹² Grévin 2008, p. 539-873.

¹³ Registre de 1239-1240 édité par Carbonetti-Venditelli 2002 (il ne concerne qu'indirectement la diplomatie).

¹⁴ Pour lesquelles cf. Delle Donne 1993 et D'Angelo 2014, p. 701-761 (édition des *Litterae consolationis* de la collection dite de Pierre de la Vigne).

¹⁵ Fried 2013, n° 2, p. 4-7.

¹⁶ Les collections de Lettres dites de Pierre de la Vigne peuvent être grossièrement divisées entre un ensemble de quatre collections « systématiques », de tailles différentes, dont une collection

Andronic II à la commune de Gênes, décembre 1282, *Libri Iurium*, I/5, n° 885, extraits

Andronicus, in Christo Deo fidelis imperator et moderator Romeorum, Ducas, Angelus, Comninus, Paleologus semper Augustus illustribus viris domino ... potestati, domino Oberto Spinula et domino Oberto Aurie, capitaneis comunis et populi, ancianis eiusdem, consilio et comuni civitatis lanue, amicis fidelibus imperii sui dilecte fraternitatis salutem et intime dilectionis continuum incrementum.

Etsi acerbum satis illum et inextimabilem eventum, sicut Domino placuit, cui resistere nemo potest, de transitu domini et genitoris nostri excellentissimi imperatoris dive memorie ab huius carnis hergastulo ad celica gaudia sempiterna, utpote *primi parentis incauta transgressio* proch dolor *in posteris* derivavit, *ut singuli debitum fatalitatis persolverent, amare* ploraverimus et *suspiria* eduxerimus ab intimis et satisfecerimus doloribus nostris, motum tamen mesticie priscorum imperatorum exemplo animo *compscimus*, ne christianitatis religio, que resuscitationem expectat, aliqua diffidencia lederetur, et nostra consolacione amici et fideles ceteri nostre dictioni subiecti a concepta inde mesticia requiescerent et sub nostre maiestatis imperio consolarentur in nobis super quibus, si huc usque dilectioni vestre non scripsimus, non aliter assumatis amici nisi dorainica compaciencia, quam nimio affectu in vobis congessimus, ne vestra precordia diro sermone aliquatenus turbarentur. ...

... ..

Sources d'inspiration siciliennes : correspondance de Manfred, lieutenant du royaume, et de son père l'empereur Frédéric II

(Fried 2013, n° 2 p. 6-7 : Manfredus divi augusti imperatoris Friderici Panormitanis civibus).

Etsi primi parentis meruerit *incauta transgressio*, que vite vires *enernavit in posteris, ut singuli debitum fatalitatis* exsolvant et precipitans omnia *amare* mortis imperium nullo remedio leniatur, *suspiria* tamen ex alto prodeuntia pectore ac emanantem ex oculis nostris fluvium lacrimarum *compscere* non valemus...

dite « petite collection en six livres » qui a été la plus diffusée, et un ensemble typologiquement beaucoup plus ouvert de collections non-systématiques, mêlant dans des proportions chaque fois variables des lettres en rapport avec la chancellerie sicilienne et son milieu avec des *dictamina* et lettres d'autres milieux. Le catalogue Schaller 2002, fondé sur le principe du plus petit dénominateur commun (tous les manuscrits contenant au moins une lettre de la collection classique des Lettres de Pierre de la Vigne y sont théoriquement recensés) peut donner une idée de l'ouverture de la somme sur d'autres traditions. La lettre de Manfred aux Palermitains ne fait pas partie des lettres conservées dans les collections « systématiques », et n'est conservée que dans trois manuscrits.

... set o quantum ex tunc pervigiles extiterimus,
ne corruptela persuasionis inique inficeret
animos vel turbaret, set premissa robore
caritatis intrinsece, ut extrinsece gaudia fidelibus
reportarent effectus, operum fecit fidem
multorum vestrorum testimonio approbatam
ipsius domini et genitoris nostri excellentissimi
imperatoris obitum recipietis amarum et ex
turbacione nostra cor vestrum turbabitur et
nobiscum plorabitis diem illum, in quo *sol ille
rutilans fuit passus eclipsim qui nobis, vobis et
fidelibus ceteris radiosus illuxit...*

(ibid.)

...cum *sol ille rutilans sit passus eclipsim, qui
nobis hactenus radiosus illuxit...*

Comme on le voit dans le tableau ci-dessus, la technique de réutilisation de la lettre sicilienne n'est ni simple, ni mécanique. Deux blocs sont repris, qui se trouvent à une grande distance l'un de l'autre dans la lettre initiale comme dans la nouvelle missive. C'est d'abord le motif du rappel de la chute adamique qui est réutilisé, puis, après bien des développements, la *transumptio* (type de métaphore inspiré des mécanismes de l'exégèse scolastique, chéri par l'*ars dictaminis* du XIII^e siècle) du soleil-empereur dont la mort est symbolisée par une éclipse, que le rédacteur du document de 1282 reprend presque littéralement de la missive de 1250. Ce type de reprise n'est pas exceptionnel. Des réutilisations par fragments plus ou moins longs, voire par blocs entiers, de morceaux de lettres modélisées (*dictamina*) siciliennes ou papales contenues dans les *summae dictaminis* du XIII^e siècle par des notaires au service des rois ou des seigneurs européens ont été mises en évidence pour la période qui s'étend du dernier tiers du XIII^e siècle (les lettres incriminées peuvent avoir circulé isolément auparavant, mais les recueils ont été mis sur le marché à partir de 1270) jusqu'au début du XV^e siècle, voire au-delà dans certains contextes spécifiques¹⁷. Il n'est pas rare que le rédacteur italien, français, anglais, allemand ou polonais d'une nouvelle lettre réutilise plusieurs fragments issus de lettres différentes contenues dans un même recueil (voire dans deux recueils inclus dans le même manuscrit) pour créer un nouveau document apparemment original. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le rédacteur de notre lettre « byzantine » de 1282, en utilisant dans la seconde partie de la missive, celle qui exalte le pouvoir et loue les intentions d'Andronic, d'autres modèles d'origine sicilienne :

¹⁷ Grévin 2008, p. 539-873.

Andronic II à la commune de Gênes, décembre 1282, suite...

...Volentes itaque ex quo Deus omnipotens, qui moderamina imperii per se condidit, per se regit, nullius egens auxilio, nos *de fulgore throni imperiali veluti ex solis radio* legitima successione sua pietate erexit ad imperii regimen post funera tanti patris et domini nostri excellentissimi imperatoris, servata lege nature, de tanta mesticia in ipso Deo consolationem recipere et curam amicorum et fidelium nostrorum benigne assumpsimus et ad eos oculos nostros convertimus et animum puritatis uti *sub aureis et novi temporibus imperii* nostri predicti, omnibus angustiis expiatis, de *nobis consolacione assumpta* in augmento proficerent et in omni prosperitate manerent, inter quos speciali protectione ac dilectionis favore vos ut amicos precipuos et dilectos *pura mentis affectione complectimur et affectuose prosequi* queque comoda et honores que vobis proficiant et extollant quadam prerogativa multipliciter animamur.

Sources d'inspiration siciliennes : correspondance de Manfred, lieutenant du royaume, et de son père l'empereur Frédéric II

(Pierre de la Vigne, lettre VI, 26, privilège d'érection du duché d'Autriche en royaume, cf. *infra*)

De fulgore throni Cesarei, uelut ex sole radii, sic ceterae prodeunt dignitates, ut primae lucis integritas minorati luminis non sentiat detrimenta, tantoque magis imperiale sceptrum extollitur ... quanto tribunal ipsius digniores in circuitu circumspicit consimiles regiones.

(Fried 2013, n° 2...)

... ut tam percipientes quam percepturi *aurea* iam rediisse *tempora* gratulentur... (ibid.)

... vos igitur, *nobiscum* in tanto domino *consolacionis* spiritum *assumentes*...

(Pierre de la Vigne, lettre II, 21 : Frédéric II aux habitants de Foligno, cf. *infra*)

Etsi generali, qua cunctos fideles nostros *pura mentis affectione complectimur*, vos *affectuose prosequi* teneamur...

Les trois sources de cette seconde partie de la lettre sont toutes trois extraites de *summae dictaminis* incluses par Hans Martin Schaller dans son catalogue *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Petrus von Vineia*¹⁸. Un troisième écho, cette fois très faible, de la lettre de Manfred aux Palermitains n'est probablement pas dû au hasard, si l'on tient compte du fait que le *dictator* s'est imprégné de ce texte qu'il a déjà utilisé de manière plus pesante deux fois auparavant dans sa rédaction. Un autre passage « solaire » exaltant cette fois l'ascendance impériale d'Andronic II est clairement imité de l'incipit fameux d'un privilège de Frédéric II (lui-même imité d'une des *Variae* de Cassiodore), la lettre Pierre de la Vigne, VI, 26 (*De fulgore throni Cesarei*), document au statut diplomatique lui-même ambigu, puisqu'il s'agit d'un privilège solennel conçu pour un acte qui n'a probablement jamais été délivré, autour d'un projet

¹⁸ Schaller 2002. Les lettres VI, 26 et II, 21 se retrouvent dans les collections les plus classiques, tandis que la lettre de Manfred sur la mort de Frédéric II n'apparaît que dans deux collections non-systématiques.

d'érection de l'Autriche en royaume caressé par la chancellerie impériale en 1245¹⁹. Le motif rhétorique, qui explique que les dignités mineures émanent du trône impérial comme les rayons de l'astre du soleil, a été utilisé par toutes les chancelleries royales occidentales pour solenniser des lettres d'ennoblissement durant les XIV^e et XV^e siècles²⁰. Il est ici réutilisé, de manière originale, pour peindre la façon dont la divinité a hissé Andronic sur le trône impérial. Enfin, une séquence plus banale de six mots sur l'affection portée par le souverain à ses sujets a probablement été empruntée par le rédacteur de la lettre de 1282 à une lettre écrite par Frédéric II aux habitants de Foligno, et contenue dans le second livre de la version la plus classique des Lettres de Pierre de la Vigne (II, 21²¹). Ici, l'intérêt est typologique plus que rhétorique. Dans la lettre PdV II, 21, Frédéric exalte l'amitié qui le lie aux habitants de Foligno en soulignant que son enfance avait commencé à briller dans cette ville (*in Fulgineo fulgere pueritia nostra cepit*), où il avait effectivement passé quelque temps lors de sa prime enfance, avant de rejoindre la Sicile. La sélection de ce passage évoque donc à la fois le thème du *fulgor* déjà retenu à partir de la lettre PdV VI, 26, et un lien affectif spécial, presque filial, reliant la ville à l'empereur qui tente de resserrer son alliance avec elle, deux thèmes qui intéressaient au plus haut point le rédacteur de la lettre de 1282 tentant d'exalter l'affection quasi-paternelle des souverains byzantins pour Gênes.

Il y aurait lieu de développer plus longuement la construction rhétorique de cette lettre de 1282 à la lumière de ces deux nouvelles données, car si elle a bien été écrite à Constantinople, et pour le pouvoir impérial, elle témoigne d'une manière étonnante de l'aisance avec laquelle les premiers Paléologues reprenaient et détournaient à leur profit un arsenal rhétorique occidental d'une grande richesse, en fait élaboré à partir de thèmes traditionnels pour les souverains de la cour de Sicile à une époque cruciale du développement de « l'empire sicilien », quand l'accession au trône des Hohenstaufen avait fait de la Sicile à la fois un État méditerranéen, héritier de l'édifice complexe bâti par les souverains normands, et, pour quelques décennies, une sorte de barycentre inattendu du Saint-Empire. Empereur et roi de Sicile, Frédéric II combinait deux types de légitimité potentiellement concurrents du pouvoir

¹⁹ Lettre VI, 26 des lettres de Pierre de la Vigne, pour laquelle cf. D'Angelo 2014, p. 1096-1100. Sur la naissance de ce document atypique, brouillon d'un privilège qui ne fut jamais délivré, cf. Hausmann 1974, p. 275-286. Commentaire rhétorique dans Grévin 2008, sub indice.

²⁰ Grévin 2008, en particulier p. 602-675.

²¹ Lettre II, 21 des Lettres de Pierre de la Vigne, pour laquelle cf. D'Angelo 2014, p. 324-326. Commentaire rhétorique dans Grévin 2008, sub indice.

byzantin, mais l'État sicilien était aussi, de par sa composante grecque, plus susceptible de servir de passerelle entre les deux cultures qu'aucun autre État occidental. Si l'on veut bien réfléchir au statut du texte de 1282, on s'aperçoit pourtant rapidement qu'il faut relativiser cette vision d'une transmission « siculo-byzantine » qui s'avère probablement un peu trop simpliste. Voici les raisons de cette mise en garde.

D'une part, si le document a bien été écrit à Constantinople en 1282 au nom de l'empereur, il faut supposer qu'il l'a été par un rédacteur qui possédait (ou qui avait mémorisé) l'une des collections de lettres de Pierre de la Vigne (quel que soit son type exact²²), et qui avait déjà maîtrisé la logique d'utilisation de ces *summae dictaminis*, telle qu'elle est illustrée à travers les cours européennes du XIV^e siècle. C'est tôt dans l'histoire de l'utilisation de ces collections, mais ce n'est pas impossible, puisque des versions des *Lettres* de Pierre de la Vigne commencent à circuler en Italie du Nord et hors d'Italie dès les années 1280. On connaît précisément un exemple centre-italien de réutilisation politique spectaculaire de ces lettres datant de 1282, et lié à l'explosion des mouvements anti-angevins qui suivirent dans la péninsule les Vêpres siciliennes²³. Le vecteur le plus probable de ce savoir rhétorique en contexte byzantin, serait un notaire italien disposant de ce matériel, et originaire soit du centre-sud (Campanie, terre d'origine de la majeure partie des notaires de la cour Sicilienne sous les Hohenstaufen), soit du centre-nord (Toscane, etc.), soit de l'une des grandes cités maritimes du Nord de l'Italie (par exemple Gênes).

D'autre part, on ne peut que s'interroger sur le fait que la chancellerie impériale ait pu autoriser la rédaction d'une lettre dont le rédacteur a ainsi eu licence de broder à volonté, à partir d'un thème très générique (mort de l'empereur précédent, confirmation des liens d'amitiés avec le nouvel empereur), en utilisant toutes les ressources d'une rhétorique latine aussi étrangère

²² Étant donné que la lettre de Manfred aux Palermitains est contenue dans trois manuscrits non systématiques des lettres de Pierre de la Vigne, le manuscrit dit du Prince de Fitalia de Palerme (Schaller 2002, n° 151, p. 225-230), le ms. 312 de la bibliothèque Calvet d'Avignon (Schaller 2002, n° 5, p. 9-12) et le ms. BnF lat. 17913 (Schaller, n° 178, p. 287-288), l'enquête devrait repartir de la structure des dossiers contenus dans ceux-ci.

²³ Cfr Schaller 1993, p. 423-442, à compléter par Grévin 2008, p. 786-795, à propos d'un manifeste de Guido da Montefeltro invitant en 1282 les Gibelins de Romagne à se soulever contre l'oppression guelfe soutenue par les Angevins, truffé d'extraits de lettres issues des collections de Pierre de la Vigne. Dans le cas de cette réutilisation précoce également, les lettres contenues dans la collection la plus classique voisinent avec des lettres contenues dans des collections non systématiques : la diffusion des lettres n'a pas encore pris sa vitesse de croisière.

d'origine au pouvoir byzantin que l'était celle de la majeure partie des lettres de Frédéric II, de Conrad IV et de Manfred²⁴. Cette rhétorique d'État sicilienne, malgré d'indéniables spécificités, était en effet structurellement, thématiquement et idéologiquement beaucoup plus proche de la rhétorique papale ou de la rhétorique développée dans d'autres monarchies occidentales que de la rhétorique des lettres impériales byzantines, une culture de type d'inspiration helléno-byzantine étant par ailleurs certes alors cultivée à la cour de Sicile, mais sans impact, sauf rares exceptions, sur la structuration du langage politique latin destiné à l'Occident²⁵.

De deux choses l'une. Soit la lettre est authentique, comme on l'a jusqu'ici considéré, et cela veut dire qu'à Constantinople, en 1282, sous certaines conditions, on n'hésitait pas à reprendre parfois intégralement les mécanismes de détail et les motifs idéologiques de la rhétorique d'État de l'Occident latin, avec fort peu de variations sur ce qu'un notaire anglais, allemand ou français aurait pu faire, pour correspondre avec des puissances occidentales en utilisant leur propre langage. Soit c'est un faux. Si l'on postule l'authenticité de la lettre, la mise en valeur de ses sources latines forme un indice d'acculturation, ou au moins d'une volonté de mimétisme notable de la part de la chancellerie des premiers Paléologues. Mais doit-on aller jusqu'à penser que le notaire latino-phone responsable a pu broder librement, à partir de ses références culturelles latines, sur des thèmes aussi significatifs que l'assimilation de l'empereur au soleil, en suivant simplement quelques indications génériques ? La lettre d'Andronic à Gênes de décembre 1282 n'a été à ma connaissance conservée, sous forme de registre, que dans les *Libri Iurium* de la République de Gênes, toutes les versions ultérieures dépendant de cette première copie. Les *Libri* contiennent par ailleurs d'autres lettres impériales du XIII^e siècle, d'authenticité non

²⁴ Les liens culturels entre la Sicile normande (puis dans une certaine mesure Hohenstaufen) et Byzance sont indéniables, mais à la cour de Frédéric II, on distingue nettement la production en langue latine de la chancellerie et de milieux culturels gravitant autour de la chancellerie et du studium de Naples, dont les références ne sont pas fondamentalement différentes des grands centres du reste de l'Occident latin, et une production spécifique de notaires et clercs hellénophones, qui, eux, s'inspirent naturellement plus facilement du legs byzantin. L'impact de la culture byzantine est, en général, beaucoup moins important que dans l'Italie du Sud et la Sicile des premiers souverains normands, même si les souverains siciliens gardent des possibilités exceptionnelles par rapport à leurs collègues occidentaux de se servir d'un vivier d'hellénophones pour dialoguer avec Byzance. Sur la question de l'acculturation progressive des populations hellénophones en contexte sicilien insulaire et italien continental depuis l'époque normande, cf. Nef 2011 et Peters-Custot 2009.

²⁵ Cf. à ce sujet Wellas 1983.

contestée²⁶. Le fait que ces dernières aient été probablement écrites directement en latin, aussi bien que le statut diplomatique et mémoriel des *Libri*, renforcerait plutôt la probabilité que l'étonnante lettre impériale de 1282 ne soit pas un faux, et que nous soyons bien en présence d'une récupération de la rhétorique impériale frédéricienne pour le compte des premiers Paléologues. Sans trancher définitivement sur le statut de ce texte, on se contentera de suggérer que s'il est authentique, la relecture de ce document, avec la mise en évidence de ses sources latines, change son statut, à la fois au niveau idéologique et rhétorique, en déplaçant le problème de sa lecture du seul prisme de l'idéologie byzantine, vers la création d'une rhétorique latino-byzantine. Est-il utile de dire que ces emprunts prouvent que la lettre n'a jamais possédé d'original grec²⁷ ? Si l'on accepte que cette lettre politique d'importance non négligeable a bien été expédiée par le pouvoir impérial byzantin, il faut considérer ce document comme un témoignage de l'inculturation dans la Byzance des premiers Paléologues de modules rhétoriques, non seulement parfaitement conformes aux attentes thématiques et formelles d'un public curial occidental, mais encore fort sophistiqués, et qui peuvent être considérés comme se trouvant en 1282 « à la dernière mode », à une époque où les collections de modèles issus de la chancellerie sicilienne ne circulaient que depuis peu d'années, et étaient loin d'être encore disponibles dans toutes les chancelleries royales occidentales²⁸.

II. Désauthentification d'une lettre impériale de Frédéric II à Jean III Vatatzès

Ce n'est pas uniquement dans le cas de documents émanant ou censés émaner de la chancellerie byzantine que recherche de recoupements possibles entre les correspondances byzantino-latines écrites en latin et d'autres sources latines

²⁶ Cf. les documents Pieralli 2006, n° 4 p. 129-151, 14 mars 1261 ; n° 5, p. 149-151 (28 avril 1261) ; n° 6, p. 153-157, hiver 1262 ; n° 18, p. 261-265, été 1275 ; n° 25, p. 369-372, tous extraits du manuscrit *Vetustior des Libri Iurium Ianuensium*.

²⁷ Le fait est déjà, probablement, prouvé par l'extraordinaire *maestria* dans l'usage de l'ornementation rythmique (*cursus* rythmique) qui est celle du rédacteur de cette lettre, cette *maestria* excluant a priori la traduction d'un original grec. Cf. sur ce point *infra*, troisième section.

²⁸ Cf. Grévin 2015, p. 324-325, analyse d'une demande du roi de Castille au roi d'Aragon de lui prêter ou offrir un exemplaire des *Lettres* de Pierre de la Vigne, encore introuvable en Castille en 1291 : ce sont les premières décennies de diffusion de ces collections, ce qui souligne la précocité de l'exemple byzantin, même à l'échelle de la circulation de ces textes en Occident.

occidentales réserves des surprises. Le même procédé, appliqué cette fois à des lettres censées avoir été expédiées de l'Occident vers Byzance, peut conduire à des réévaluations radicales. La découverte récente que l'une des trois lettres latines censées avoir été expédiées par l'empereur Frédéric II à Jean III Vattatzès, *Ex illa fidelitatis regula-baculo te castiget*, n'a en fait jamais été envoyée à l'empereur de Nicée, en est un exemple. Il s'agit en fait d'un montage, créé à partir du remaniement de ce qui fut sans doute une banale lettre monastique de correction fraternelle (*littera castigationis*), peut-être écrite dans le contexte d'un des monastères du royaume de Sicile (le mont-Cassin ?), quelque part durant le XIII^e siècle. La démonstration ayant déjà été exposée dans un article précédent, je résume ici les éléments qui conduisent à proposer la désauthentification²⁹.

La lettre *Ex illa fidelitatis regula-baculo te castiget* est attribuée à Frédéric II, avec pour destinataire Vattatzès, dans trois manuscrits du XIV^e siècle, correspondant tous trois à des collections non systématiques (c'est-à-dire ne contenant pas nécessairement toutes les lettres des collections classiques, et en contenant potentiellement de nombreuses d'autres) des *Lettres* de Pierre de la Vigne³⁰. Bien que son contenu ait jadis jeté la suspicion sur son authenticité, il n'existait apparemment pas de moyen positif de démontrer sa fausseté³¹. Il s'agit d'une missive de menace, où le souverain Hohenstaufen use d'une rhétorique dure, en s'adressant à la seconde personne du singulier à Jean Vattatzès, qu'il qualifie de frère, pour lui reprocher sa trahison ou au moins son manque de foi (en reprenant plusieurs fois le cliché occidental de la trahison innée des Grecs), avant de lui demander de s'amender, sous peine de subir le châtement d'une « verge de fer ». La phraséologie ne correspond à rien de connu dans la rhétorique de l'empereur envers les potentats occidentaux, mais on a pu mettre son étrangeté sur le compte d'un langage spécial adressé au souverain byzantin, demandeur d'une alliance, et gendre de Frédéric II à partir de 1241,

²⁹ Cf. pour une démonstration plus détaillée Grévin 2009a.

³⁰ Manuscrits Wien, Österreichische Nationalbibliothek, n° 590 (Schaller 2002, n° 221, p. 499-408) ; Wilhering, Stiftsbibliothek, n° 60 (Schaller 2002, n° 233, p. 419-428) ; Troyes, Bibliothèque Municipale, n° 1482 (Schaller 2002, n° 212, p. 353-375). La lettre est éditée dans Huillard-Bréholles 1852-1861, VI, p. 921-922.

³¹ Sur les doutes concernant l'authenticité de cette lettre, cf. Wellas 1983, p. 20 : « Der Brief HB VI, 921 (BF 3405), in dem Vattatzes heftig getadelt wird, weil er ohne Grund vom Freundschaftsbündnis mit dem Kaiser abgewichen ist, ist stark verdächtig. Der brüske Ton ist an sich kein Argument gegen die Echtheit, es wurden aber in den Brief bekannte Motive des zu dieser Zeit schon jahrhundertealten Topos der 'perfidia Graecorum' in einer Weise eingewoben, dass man an eine Übung oder an ein Muster denken könnte ».

que ce dernier aurait traité de haut. Des arguments ont été par ailleurs échangés sur la datation de ce document qui semblait s'inscrire dans un cycle de tensions diplomatiques entre l'Empire de Frédéric II entrant dans une phase de trouble après la seconde excommunication de 1239, et l'empire de Nicée en cours de consolidation³².

L'édition par Fulvio Delle Donne d'un recueil de *dictamina* contenu dans le manuscrit 8567 de la Bibliothèque Nationale de France a radicalement changé la donne, en faisant apparaître un document presque en tous points identiques à la lettre, à part sa *salutatio* et sa formule conclusive, la lettre '*Quod illa fidelitatis regula-te castiget*'³³ :

³² Cf. Wellas 1983, p. 20 ; Martin 2002, p. 482-483.

³³ Delle Donne 2007, n° 237, p. 265-266. La lettre est reproduite deux fois dans le manuscrit, aux folios 85rv, et 127v.

Lettre de l'empereur Frédéric II à Jean III Vatatzès¹

Fredericus, etc., Battacio Grecie, etc.

Ex illa fidelitatis regula que de Grecorum actibus vulgo depromitur, ut tunicam induas veritatis, tuorum munimenta processum argumentum tam efficax prebuerunt, dum de Grecorum stirpe progenitus, ne specialiter pereat quod generaliter predicatur, dilectionis fedus quod cum in instantia fratris inhereat, sine causa rationabili violans, roborate fidei mysterium, quod inter utrumque caritas communicata coniunxerat, variasti. Qualia ergo dilectionis indicia de te sumet extraneus, quod amicorum puritas fiducie sumat exemplum, si dilectio confusa confunditur, si processus contempnitur in amore continuus, si caritas aret solito viridis, si amicus amico loquitur, si amor fervidus perpenditur viciatus? Suntne ista insignia que requiruntur in fratribus? Suntne ista misteria que puritas exigit in amicis? Hos forsitan vetusta Grecorum et approbata sinceritas de arbore fidei fructus legavit ad posteros, ut tu, quem tanquam successor ydoneus stipitem dediscere nescimus, eiusdem legis semitas imiteris. Recogita ergo, frater, et pensa quid feceris; cogita si gerere sic cum amico te decuit, si de fratris amplexu sine iusta causa sinum discutere civile vel utile videatur, ubi fratris presertim incorrupta serenitas ex amoris odore, quem caritas in fratrem inseruit, eque dilectionis meritum expectabat. Revertere ergo ad primeve caritatis interulas, et cum satis per huius semitas erroris incesseris, amplius ambulare desipias. Sic hactenus gessisse te pudeat, ac novum induas hominem qui reconciliationis virga te corrigat, et cum per ingratitude vicium in fratrem peccaveris, *eneo dominationis baculo te castiget.*

Lettre de correction monacale, probable source d'inspiration de la « lettre à Vatatzès »²

... amicus ... amico.

Quod illa fidelitatis regula, que de Grecorum actibus vulgo depromitur, amicum induat veritatis tuorum munimenta processum argumentum mihi iam efficax prebuerunt, dum de grecorum stirpe progenitus: ne specialiter pereat quod generaliter predicatur. Dilectionis fedus, quod cum instantia fratris inieras sine causa rationabili, violans robuste fidei meritum, quam inter utrumque caritas communicata coniunxerat variasti. Qualia ergo dilectionis indicia de te sumet extraneus? Quod amicorum puritas fiducie sumat exemplum si dilectio confusa confunditur? Si processus contempnitur in amore continuus? Si caritas aret solito viridis? Si amicus amico non loquitur? Si amor fraternus perpenditur violatus? Suntne ista dilectionis insignia, que requiruntur in fratribus? Suntne ista misteria que puritas exigit in amicis? Hos forsitan vetusta Grecorum et approbata sinceritas de arbore fidei fructus legavit ad posteros, ut tu tamquam successor ydoneus, stipitem dediscere nescius, eiusdem legis semitas imiteris. Recogita igitur, frater, pensa quid feceris, cogita si gerere sic cum amico te decuit, si de fratris amplexibus sine iusta causa sinum excutere civile vel utile videbatur, ubi fratris presertim incorrupta sinceritas ex amoris odore quem in fratre gratus inseruit, eque dilectionis meritum reportabat. Revertere igitur ad primitive caritatis interulas, et cum satis per huius semitas erroris incesseris, amplius ambulare desipias, sic hactenus gessisse te pudeat, et novum induas hominem, qui reconciliationis virga te corrigat, et, cum per ingratitude vitium in fratre peccaveris, *emendationis baculo te castiget.*

³⁴ Texte de l'édition de Huillard-Bréholles 1852-1861, VI/2, p. 921-922.

³⁵ Texte de l'édition de Delle Donne 2007, n° 237, p. 265-266.

Le manuscrit BnF lat. 8567 contient différents dossiers liés à des *dictatores* (spécialistes en *dictamen*) actifs en Italie du sud (et parfois sur la scène diplomatique européenne) dans les années 1240-1290, et gravitant entre la cour de Sicile, le Mont-Cassin, la cour papale et diverses cours ecclésiastiques (Naples, Salerne)³⁶. La lettre du ms. BnF lat. 8567 apparaît plus spécifiquement au sein d'un dossier en rapport avec la famille de *dictatores* campaniens da Rocca, active à la cour de Sicile puis, pour certains membres, auprès de la cour papale, au milieu de lettres de correspondance privée (le manuscrit contient également des lettres de correspondance royale rédigées par Nicola da Rocca, ou par d'autres personnages³⁷). Dans ce contexte précis, où la correspondance personnelle l'emporte quantitativement sur les *dictamina* correspondant à des textes créés pour les souverains ou des dignitaires religieux (les deux types de textes apparaissent dans des proportions variables dans les *summae dictaminis*), il n'est guère surprenant de trouver une lettre (*Quod illa fidelitatis regula-te castiget*), dont la *salutatio*, quoique abrégée (*amico... amicus*), laisse transparaître le statut de correspondances personnelle, et dont le vocabulaire suggère qu'il s'agit d'une sorte de lettre de correction, probablement écrite en contexte monastique ou au moins religieux, par un 'frère' qui reproche à son 'frère' de l'avoir trahi. Le « traître » se voit menacé de recevoir le bâton de la correction (*emendationis baculo*), dans un langage qui correspond à la rhétorique de la 'correction fraternelle' monastique ou ecclésiastique. La seule originalité de cette lettre pour le reste relativement banale est que le rédacteur insulte plusieurs fois son destinataire en faisant référence à sa perfidie grecque, liée à ses origines. À part la *salutatio*, le texte ne comporte que des différences minimales avec la lettre de Frédéric II à Vatatzès. L'incipit est très légèrement différent (*Quod illa fidelitatis*, au lieu d'*Ex illa fidelitatis*), et surtout, la formule finale *emendationis baculo te castiget* du texte du manuscrit 8567 devient *eneo dominationis baculo te castiget* dans les versions attribuées à la chancellerie de Frédéric II. Il est donc visible que l'une des deux lettres a servi de modèle à l'autre.

Or il est difficilement imaginable que la lettre impériale ait pu être travestie en lettre de correction fraternelle monastique ou para-monastique pour

³⁶ Le manuscrit a été publié à part un reliquat insignifiant de textes très mal lisibles dans Delle Donne 2003 (*dictamina* clairement attribuables à la famille da Rocca) et Delle Donne 2007 (textes attribuables à d'autres *dictatores*, et textes anonymes, dont le texte discuté). Sur ces éditions et les fragments non publiés, cf. Grévin 2009b.

³⁷ C'est pour cette raison qu'il a été comptabilisé par Schaller 2002 (n° 141, p. 243-262) comme manuscrit non systématique des *Lettres* de Pierre de la Vigne, puisqu'il contenait certaines lettres des collections systématiques de Pierre de la Vigne.

plusieurs raisons, alors que l'inverse est hautement probable. D'une part, la rhétorique utilisée est atypique dans un contexte diplomatique entre souverains, alors qu'elle est commune dans un contexte religieux (cf. par exemple la formule *novum induas hominem*³⁸). D'autre part, les marqueurs stylistiques qui avaient attiré la suspicion de certains érudits comme l'emploi de la seconde personne du singulier s'expliquent, si la lettre originale a été créée dans le contexte d'une correction fraternelle entre moines, religieux ou simples clercs, aussi bien que le genre de rhétorique employé et la violence apparente du propos, alors qu'ils laissent dubitatifs s'il s'agissait d'une correspondance entre souverains. Le seul élément particulier est lié au thème de l'origine grecque de l'ami réprimandé, mais il n'est pas surprenant dans un contexte sud-italien, où de nombreux clercs pouvaient avoir une origine ethno-linguistique grecque (un personnel hellénophone se maintenant encore à la cour des souverains Hohenstaufen à côté de la majorité latinophone). La prétendue lettre impériale trouve donc simplement son origine dans l'inspiration qu'un lecteur latin a tiré d'une lettre de correction fraternelle, probablement composée dans le milieu des da Rocca, entre 1245 et 1280, et qui contenait de multiples allusions à la « perfidie grecque ». C'est ce point qui a suggéré à un copiste l'idée d'altérer la missive pour la transformer en lettre de menaces de Frédéric II à Vatatzès, et il l'a fait très simplement, en changeant la *salutatio*, et en modifiant l'expression *emendationis baculo* en *eneo dominationis baculo*, modification aisément concevable d'un point de vue paléographique. L'on pourrait même se demander si la pensée de cette modification n'est pas venue à « l'inventeur » de la lettre impériale à la suite d'un problème de lecture d'une lettre pleine d'allusions à un Grec, dont il ne comprenait pas véritablement le sens, et qu'il aurait imaginé concerner Frédéric II et le souverain byzantin par suite de la présence dans le recueil sur lequel il travaillait d'une autre lettre de Frédéric II à Jean Vatatzès. L'authenticité de cette autre lettre, la fameuse *Si quantum votis nostris-prestolamur* qui contient une exaltation du césaro-papisme byzantin par Frédéric II (*o felix Asia !*), n'est elle-même pas au-dessus de tout soupçon, mais à la différence d'*Ex illa fidelitatis baculo*, son contenu se rapporte bien à un échange de vues entre le royaume de Sicile et l'empire de Nicée³⁹.

³⁸ L'expression, empruntée aux Actes des Apôtres (Coloss., 3, 9 : *Expoliantes vos veterem hominem cum actibus eius et induentes novum eum qui renovatur in agnitionem secundum imaginem eius qui creavit eum*) est courante dans le langage des sermons, pour évoquer la contrition, la pénitence. Cf. par exemple le quatorzième sermon de Pierre Lombard, cité par Bourgain 1973, p. 47.

³⁹ Cf. sur cette lettre fameuse Wellas 1983, en particulier p. 133-134, et Martin 2000.

Quoiqu'il en soit, le caractère non-authentique de la lettre *Ex illa fidelitatis regula* a pu être prouvé grâce aux avancées en matière d'édition des dossiers de *dictamina* sud-italiens du XIII^e siècle, et grâce à la mise en série de textes dont le caractère de *dictamina* (lettres en partie privées de leurs marqueurs externes et souvent retravaillées à des fins purement rhétoriques) imposait de vérifier le statut. Pour toute la partie des correspondances diplomatiques latines entre Byzance et l'Occident qui n'a été conservée que dans des recueils du type des *summae dictaminis*, et dont la forme ne suggère pas qu'elles sont traduites du grec, il est urgent d'opérer un réexamen similaire. Une fraction non négligeable de ces missives est en effet susceptible d'avoir été créée en Occident, à des fins de pur divertissement, d'entraînement rhétorique ou de méditation politique sans lien avec la correspondance réellement échangée entre Byzance et les États de l'Ouest, et ce d'autant plus que la correspondance avec des souverains exotiques était un thème de prédilection des notaires occidentaux⁴⁰. Il est bien sûr triste de renvoyer certains de ces textes à une sorte de limbe philologique qui reflète plus la pensée de l'Occident latin sur Byzance que les relations réelles entre les deux mondes, mais la recherche ne peut gagner à continuer de les exploiter sans examen critique, alors même que les possibilités de comparaison et de vérification ont augmenté grâce à l'informatique.

III. Des lettres authentiques ou douteuses dont le statut peut être précisé : l'importance du critère rythmique

L'analyse des lettres latines de la correspondance byzantino-occidentale du XIII^e siècle en fonction des recherches sur l'*ars dictaminis* ne se réduit toutefois pas à de simples problèmes d'authentification/désauthentification, ou à la question de la recherche d'éventuelles sources occidentales de lettres directement rédigées en latin. Une troisième dimension encore peu explorée concerne la possibilité d'utiliser l'une des structures formelles de base des *dictamina* politiques papaux et royaux du XIII^e siècle pour approfondir notre connaissance de certains aspects de la documentation latine en rapport avec Byzance : je veux parler du critère rythmique.

L'*ars dictaminis* médiolatine s'est constituée, puis développée, comme un art de la rédaction épistolaire ornée qui, quoique continuant une culture antérieure sophistiquée, a assumé un certain nombre de caractéristiques propres, arrivées à maturité au début du XIII^e siècle. Deux d'entre elles en particulier lui donnent

⁴⁰ Cf. sur ce point Grévin 2013.

son originalité par rapport à la prose épistolaire latine classique, humaniste, ou simplement non réglée. D'une part, l'*ars* est conditionnée par un emploi complexe des métaphores qui se développe en fonction des mutations de la culture scolastique et de la popularisation des techniques de lecture de la Bible liées à l'exégèse. D'autre part et surtout, la prose du *dictamen* doit être rythmée, selon les règles du *cursus* rythmique, mode d'ornementation accentuel apparu durant l'antiquité tardive, appliqué irrégulièrement dans différents textes du Haut Moyen Âge, mais précisément systématisé par les praticiens puis les théoriciens de l'*ars*⁴¹. Au XIII^e siècle, aucun grand texte issu de la chancellerie papale ou sicilienne (ou d'une chancellerie communale italienne de quelque importance) ne pouvait échapper au carcan de cette « rythmisation », qui supposait qu'au minimum toutes les séquences syntaxiques se trouvant immédiatement avant la ponctuation faible ou forte (soit, dans une logique de construction périodique, avant le comma, le colon et la période) fussent rythmées selon l'un des trois schémas traditionnellement nommés *cursus tardus*, *cursus planus* et *cursus velox*. Ce système n'a jamais joui d'une stabilité parfaite, et l'analyse de son respect dépend de trop de critères éditoriaux (de la ponctuation choisie, notamment) pour ne pas poser de problèmes à ceux qui tentent des études statistiques⁴², mais il est assez aisé de faire la différence entre un texte qui respecte *grosso modo* les critères de l'ornementation rythmique, tels que définis par les théoriciens du XIII^e siècle, et un texte qui s'en éloigne considérablement, ou les ignore radicalement.

Prenons une troisième lettre, de statut diplomatique ambigu, car conservée, elle aussi, uniquement dans un recueil de *dictamina*. Il s'agit d'une missive qui fut peut être écrite par Michel VIII vieillissant à la commune de Pise dans le contexte de la tension entre la Sicile Angevine et Byzance, pour remercier les Pisans de ne pas aider Charles d'Anjou dans sa tentative de rassembler une flotte qui devait lui permettre d'attaquer Byzance en 1282, entreprise brisée comme on sait par les Vêpres siciliennes⁴³. La lettre a été récemment rééditée par Luca Pieralli, en conclusion de son volume sur la correspondance entre Byzance et l'Occident au XIII^e siècle⁴⁴ :

⁴¹ Sur le *cursus* rythmique et l'*ars dictaminis*, cf. en particulier Lindholm 1963 (analyses statistiques de la fin du XIII^e au XV^e siècle) ; Grévin 2009c (incidence sur la création d'un style semi-formulaire aux XIII^e et XIV^e siècles) ; Turcan-Verkerk 2015 (nouvelles données sur la diffusion de son enseignement du XI^e au XIII^e siècle)

⁴² Cf. sur ce point notamment les nombreuses études et discussions méthodologiques réunies dans Orlandi 2008.

⁴³ Sur le contexte diplomatique des années précédant les Vêpres, cf. Borghese 2008.

⁴⁴ Pieralli 2006, n° 28, p. 393-394, après Schneider 1974 (Dölger-Wirth 1977, n° 2054).

Fidei *amice sinceritas* (tardus), amicorum unitiva fidelium, non *verbórum appláusibus* (tardus), sed operum *experientiá conprobátur* (velox). Conprobata est utique apud nostre *dilectiónis constántiam* (tardus) constantis et intime dilectionis *intimo émulo* (tardus), alieni cupido, inuisori *prosperitátis altérius* (tardus) et totius *nequítie fómiti* (tardus), qui contra nos *violéntum exércitum* (tardus) pro viribus *inténdens exténdere* (tardus) in deum et *hómines aútumat* (tardus), quod regni nostri nobis *extréma remáneant* (tardus), postulata *navígia denegástis* (velox). Ex quo vobis *regratiántes ad prévium* (tardus), sapientiam *véstram precámur* (planus), quatenus sic provide, sic constanter velitis in laudabili *perseveráre propósito* (tardus), quod mutue *dilectiónis intímítás* (tardus) hinc inde mutuis *initiáta princípíis* (tardus) duce domino de bono in melius *percípiat auguméntum* (velox).

Comme on le voit, le texte est extrêmement rythmé, avec une nette préférence du rédacteur pour le cursus tardus. La formule conclusive *percípiat augumentum* est corrigée dans l'édition Pieralli en *percípiat augmentum*⁴⁵, ce qui n'a pas lieu d'être, la forme alternative *augmentum*, attestée depuis l'antiquité tardive, étant parfois choisie par les *dictatores* précisément pour des questions de rythme, ici pour rentrer dans le moule du cursus velox normalement choisi pour terminer la période.

Envisageons à présent une lettre du coempereur Andronic II au pape Grégoire X en 1274⁴⁶, conservée dans la *summa dictaminis* papale de Bérard de Naples, recueil de lettres pontificales ou envoyées au pape dont les principes de sélection assurent *a priori* l'authenticité du document⁴⁷ (au contraire d'autres *summae dictaminis* qui comprennent une proportion plus ou moins grande de documents fictifs) :

Quoniam, cum *plácuit Déo* (planus), per ipsius bonitatem et longevum scisma Ecclesiarum *Dei e medio fáctum ést* (pas de cursus), et iam amicabiliter *internéctere cónfido* (tardus), si simus in ipsis, eamque in Christo *pacíficam consisténtiam* (pas de cursus). Factum est autem hoc per orationes tue *mágne sanctitátis* (cursus trispondaïque=pas de cursus) ; « etenim voluntatem timentium faciet » ut ait *divínus páter Dávid* (cursus

⁴⁵ Pieralli 2006, p. 394.

⁴⁶ Pieralli 2006, n° 16, p. 255-257 (Dölger-Wirth 1977, n° 2072).

⁴⁷ Sur la *summa dictaminis* de Bérard de Naples, cf. Fleuchaus 1998 et Thumser 2015, p. 224-230.

trispoudaique=pas de cursus). Ad hoc autem divinum opus dominus et pater meus rex non parvum *studium ostendit* (cursus trispoudaique=pas de cursus), sed cum quamplurima affectione ad consummationem huiusmodi studuit auxilio et *protectione Dei* (pas de cursus). Ecce habet et nos magna sanctitas tua consequentes ipsi ad tale Deo placitum opus et per omnia consentaneos et concordantes ipsi secundum *convenientem rationem* (pas de cursus), quoniam et *heredes regni* (pas de cursus), quod ab ipso cum Deo regitur (pas de cursus), cooperatione Dei et sancti orationibus tue magne sanctitatis ab ipso *declarati sumus* (pas de cursus)...

La proportion écrasante de séquences non rythmées avant ponctuation faible ou forte montre que le texte n'a pas été conçu selon la logique du cursus rythmique⁴⁸. Une telle différence entre les deux textes s'explique en fait probablement par le statut de l'original. Dans le second cas, Pieralli arrive par des critères d'analyse traductologiques (en détectant un hellénisme dans le texte latin⁴⁹) à prouver que le texte correspond à la traduction latine d'une lettre grecque. Dans le premier, la qualité de l'accentuation rythmique suggère au contraire que le texte a été composé directement en latin. La démonstration pourrait en fait probablement s'étendre à la majeure partie des traductions de correspondances grecques ou arabes adressées à la papauté⁵⁰. La difficulté à traduire terme à terme les formules semble avoir empêché les notaires latins responsables (qui par ailleurs n'étaient pas nécessairement des spécialistes d'*ars dictaminis*) d'orner le texte latin final de décorations rythmiques. Dans le cas où le texte latin était composé à Constantinople par un notaire bien formé, habitué aux critères de la rédaction épistolographique latine tels qu'on

⁴⁸ Contrairement à certaines lectures naïves, l'inclusion des cursus trispoudaiques dans les études statistiques ne doit pas amener à considérer que celui-ci est significatif d'un effort rythmique dans le contexte de l'*ars dictaminis*. Il est évité et sa proportion relativement faible dans des textes bien rythmés : l'association cursus planus, velox, tardus et trispoudaique aurait en effet tellement facilité la tâche de rythmisation que le *dictator* n'aurait eu, la plupart du temps, qu'à rythmer au petit bonheur la chance pour obtenir l'effet désiré. Une fréquence élevée de cursus trispoudaique veut en fait dire le non-respect de la logique du cursus par le rédacteur.

⁴⁹ Pieralli 2006, n° 16, p. 256, n. 2.

⁵⁰ Cf. sur ce point Grévin 2013. Des textes provenant véritablement de chancelleries arabes et traduits en latin sont mal ou non rythmés ; des correspondances supposées écrites par des souverains arabes mais en fait très probablement composées en Italie ou ailleurs, par des rédacteurs latins, sont en revanche parfaitement rythmées du point de vue du cursus rythmique. Pour la correspondance entre les souverains musulmans (et mongols) et la papauté au treizième siècle, cf. Luppryan 1981.

les pratiquait au XIII^e siècle, la tentation de rythmer la lettre était logique, car la conformation aux modèles rythmiques papaux (et siciliens) valait preuve de compétence personnelle, aussi bien que de qualité du document ainsi créé, conformé au niveau social de son expéditeur.

De fait, les lettres byzantines écrites directement en latin selon Pieralli présentent généralement une proportion de passages rythmés satisfaisante, qui les mettent au niveau d'une lettre diplomatique occidentale classique du XIII^e siècle. C'est vrai de la lettre destinée par Michel VIII à Gênes en 1262⁵¹, de celle adressée à la même cité en 1275⁵². Ce n'est pas vrai, en revanche, de la convention entre Michel VIII et Gênes toujours, en date du 3 mai 1278⁵³, mais précisément, ce dernier document est une convention, non une lettre. Il n'obéit donc pas, et n'a pas à obéir, en bonne logique diplomatique, aux conventions rhétoriques de l'*ars dictaminis*. L'analyse, au rebours, des fréquences rythmiques des traductions latines conservées des documents édités par Pieralli dont nous possédons les originaux grecs démontre par l'absurde qu'il existe bien un fossé stylistique profond entre les documents qui furent probablement directement écrits en latin, et ceux qui furent à coup sûr traduits du grec⁵⁴. En effet, aucune de ces traductions dont les originaux subsistent n'est, sauf erreur, intensivement rythmée. Ce point pose la question de l'adéquation du choix de la langue de travail au genre du document, une lettre diplomatique à destination de Gênes semblant avoir été plus facilement destinée à être écrite directement en latin que, par exemple, une lettre destinée à la papauté (laquelle portait souvent, il est vrai, sur des négociations de nature théologique où l'enjeu de l'emploi des termes était différent).

Il faudra examiner lettre par lettre le problème des tentatives de rythmisation qui auraient malgré tout pu être dans certains cas opérées par les traducteurs d'originaux grecs postulés, mais perdus, pour juger au cas par cas si certaines exceptions n'ont pas été apportées à ce qui semble avoir été un principe relativement général, ou si au contraire il faut modifier certaines hypothèses concernant l'existence d'un original grec au document préservé latin en fonction de la qualité de son rythme. Il n'est en effet pas impossible que la règle qui veut que des documents traduits du grec n'aient pas été rythmés en latin ait souffert certaines exceptions, en fonction du statut du

⁵¹ Pieralli 2006, n° 6, p. 153-157 (Dölger-Wirth 1977, n° 1914).

⁵² Pieralli 2006, n° 18, p. 261-265 (Dölger-Wirth 1977, n° 2017).

⁵³ Pieralli 2006, n° 25, p. 369-372 (Dölger-Wirth 1977, n° 2039).

⁵⁴ Sur ces documents dont nous possédons à la fois l'original grec et la traduction latine, cf. Pieralli 2006, n° 9, 19, 21.

document, de la culture ou de l'objectif de ses traducteurs⁵⁵. En attendant une telle entreprise, qui dépasse le cadre de cet article, il est tout de même possible de noter que l'application de ce « critère d'analyse rythmique » permet d'apporter un tempérament à certaines analyses opérées sous l'impression que le texte latin étudié est un décalque du texte grec. Pour retourner ainsi à la lettre de Michel VIII aux Pisans, on ne peut que suggérer que la brillance de sa rhétorique latine, ainsi que certaines caractéristiques de son mode d'ornementation rythmique (la proportion exceptionnellement haute de *cursus tardus*), renforcent légèrement la suspicion quant à son authenticité, sans toutefois qu'il soit possible d'invoquer un argument dirimant pour prouver qu'elle n'a pas été écrite à la chancellerie byzantine, mais par un maître résidant en Italie dans les années 1282-1300⁵⁶. On peut en revanche noter que certains commentaires sur la structure syntaxique du texte opérés par Pieralli sont biaisés par son postulat qu'il a existé un original grec à la version latine, alors que l'analyse grammaticale du latin médiéval des *dictamina* contemporains montre que ces structures sont normales en contexte⁵⁷. Selon moi, la lettre de Michel VIII aux Pisans a de bonnes chances d'avoir été une création littéraire, ou si l'on préfère, « fictionnelle », mais si par hasard elle ne l'était pas, le degré extrême de sa rythmisation suggère en tout cas qu'elle a été écrite, comme les missives préservées envoyées à Gênes, directement en latin, et non traduite à partir du grec.

⁵⁵ Le document Pieralli 2006, n° 11 (Dölger-Wirth 1977, n° 2002a) pose un problème particulier. Cette longue lettre où l'empereur Michel VIII remercie Grégoire X, et négocie avec lui l'union des deux Églises n'est conservée que dans les registres de Grégoire X, et un possible original grec semble perdu. D'un autre côté, les citations bibliques, nombreuses, sont plutôt traduites des Septante que tirées de la Vulgate, et Pieralli relève diverses influences plausibles du grec sur la construction du latin. Mais, sans que la rythmisation soit parfaite, loin de là, un effort a été fait dans de nombreux passages pour rentrer dans les cadres du *cursus* rythmique latin. Il serait intéressant de connaître le traducteur. De tous les documents probablement ou prétendument traduits de l'arabe ou du grec en latin que j'ai examinés, c'est le seul qui me semble ne pas se conformer à la règle de non-respect du *cursus* en cas de traduction véritable (ou probable). A-t-il été retravaillé dans un second temps à partir d'une première traduction plus littérale, par exemple par les services de la chancellerie papale ? Ou est-ce une indication que cette règle n'est que tendancielle, non absolue ?

⁵⁶ Sur l'accroissement de *cursus tardus* dans la proportion entre les trois formes chez les maîtres des années 1300-1330 (par exemple le Dante des *Epistolae*) par rapport aux années précédentes, cf. Lindholm 1963, p. 77-87.

⁵⁷ Cf. Pieralli 2006, n° 28, p. 393-394, p. 394, n° 4, influence supposée du grec alors que le document a très certainement été rédigé en latin.

Que ce soit pour discuter l'authenticité, la technique de traduction, le statut linguistique original des documents, ou pour mieux comprendre le type de culture potentiellement possédé et mis en œuvre par les interprètes et notaires latinophones employés par le pouvoir byzantin au XIII^e siècle, une analyse des correspondances latines entre l'Occident latin et Byzance gagnera à envisager ces textes en tenant compte des logiques de l'*ars dictaminis*. Pour l'heure, le bilan de ces premières opérations est mitigé, car s'il ouvre en apparence deux pistes, elles semblent toutefois partiellement irréconciliables. D'une part, en effet, il suggère que les notaires latinophones, pour partie italiens, de la chancellerie byzantine pourraient avoir intégré une culture rhétorique de haut niveau, et des références textuelles empruntées aux grandes chancelleries occidentales, pour créer une rhétorique utilisée par les souverains byzantins pour parler à ce même occident, avec une grande latitude dans la récupération, non seulement de formes, mais aussi de motifs inventés quelques décennies auparavant, en Occident. D'autre part toutefois, ce bilan suggère également que le statut de plusieurs des rares lettres de la correspondance entre Byzance et l'Occident qui survivent pour le XIII^e siècle est encore plus fragile qu'on ne le pensait, pour des raisons qui sont plus philologiques que diplomatiques. Or l'importance de la mise en valeur des techniques rhétoriques employées par les rédacteurs de ces lettres latines dépend de son authenticité. Il convient donc de la réexaminer plus à fond.

Bibliographie :

Banniard 1992 = Michel Banniard, *Viva Voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris, Institut des Études augustiniennes, « Collection des Études Augustiniennes. Série Moyen-Âge et temps Modernes, 25 », 1992.

Belgrano 1884 = Luigi Tommaso Belgrano, *Cinque documenti genovesi-orientali : Atti della Società Ligure di Storia Patria*, 17, 1884, p. 221-251.

Borghese 2008 = Gian Luca Borghese, *Carlo I d'Angiò e il mediterraneo. Politica, diplomazia e commercio internazionale prima dei Vespri*, Rome, École française de Rome, 2008 (Collection de l'École française de Rome, 411).

Bourgain 1973 = Louis Bourgain, *La chaire française d'après les manuscrits*, Genève, Slatkine reprints, 1973.

Camargo 1991 = Martin Camargo, *Ars dictaminis ars dictandi*, Turnhout, Brepols, 1991 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 60).

Carbonetti Venditelli 2002 = Cristina Carbonetti Venditelli (éd.), *Il registro della cancelleria di Federico II del 1239-1240*, 2 vol., Rome, 2002 (Fonti per la storia dell'Italia medievale, Antiquitates 19/1-2).

Caro 1899 = Georg Caro, *Genua und die Mächte am Mittelmeer Ein Beitrag zur Geschichte des XIII. Jahrhunderts*, 2 vol., Halle, Max Niemeyer, 1895-1899.

D'Angelo 2014 = Edoardo D'Angelo (dir.), avec A. Boccia, T. de Angelis, F. delle Donne, R. Gamberini, *L'epistolario di Pier della Vigna*, Rubbettino, Ariano Irpino, 2014.

Delle Donne 1993 = Fulvio Delle Donne, « Le 'consolationes' del IV libro dell'epistolario di Pier della Vigna », *Vichiana*, s. III, 4, 1993, p. 268-290.

Delle Donne 2003 = Fulvio Delle Donne (éd.), Nicola da Rocca, *Epistolae*, Florence, Galluzzo, 2003 (Edizione nazionale dei testi mediolatini 9).

Delle Donne 2007 = Fulvio Delle Donne (éd.), *Una silloge epistolare della seconda metà del XIII secolo proveniente dall'Italia meridionale. I "dictamina" del ms. Paris, Bibl. Nat. Lat. 8567*, Florence, 2007 (Edizione nazionale dei testi mediolatini 19).

Dölger 1960 = Franz Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, 4. Teil, Regesten von 1282-1341, Munich-Berlin, Beck, 1960.

Dölger-Wirth 1977 = Franz Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches*, bearbeitet von Franz Dölger, bearbeitet von Peter Wirth, 3. Teil, Regesten von 1204-1282, München und Berlin, Beck, 1977.

Fleuchaus 1998 = Elmar Fleuchaus, *Die Briefsammlung des Berard von Neapel*, Munich, MGH, 1998 (MGH Hilfsmittel, 17).

Fried 2013 = Christian Fried (éd.), *Die Urkunden Manfreds*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2013 (MGH Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser, 17).

Gastgeber 2005 = Christian Gastgeber, « Die lateinische Übersetzungsabteilung der byzantinischen Kaiserkanzlei unter den Komnenen und Angeloi. Neue Ergebnisse zur Arbeit in der byzantinischen Kaiserkanzlei », In : Michel Balard et alii (éds.), *Byzance et le monde extérieur. Contacts, relations, échanges*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. Byzantina Sorbonensia, t. XXI), 2005, p. 105-122.

Grévin 2008 = Benoît Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen XIII^e-XV^e siècle*, Rome, 2008 (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome 339).

Grévin 2009a = Benoît Grévin, « Une lettre latine de l'empereur Frédéric II à Jean III Vatatzès désattribuée : à propos de la missive *Ex illa fidelitatis regula-baculo te castiget* », *Byzantion*, 79, 2009, p. 150-167.

Grévin 2009b = Benoît Grévin, « Un chaînon manquant dans l'histoire du *dictamen*. À propos de l'édition des *Epistolae* de Nicola da Rocca et des *dictamina* du ms. Paris BnF lat. 8567 par Fulvio Delle Donne », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 67, 2009, p. 135-174.

Grévin 2009c = Benoît Grévin, « L'empire d'une forme. Réflexions sur la place du cursus rythmique dans les pratiques d'écriture européennes à l'automne du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle) », In : Monique Goullet (éd.), *Parva pro magnis munera. Études de littérature tardo-antique et médiévale offertes à François Dolbeau par ses élèves*, Turnhout, Brepols, 2009 (*Instrumenta patristica et mediaevalia*, 51), p. 827-881.

Grévin 2013 = Benoît Grévin, « Documents diplomatiques, diffusion des savoirs rhétoriques et problèmes d'interprétation des versions latines de correspondances réelles ou fictives avec des souverains d'Orient (XIII^e-début XIV^e siècle) », In : *La correspondance entre souverains princes et cités-États. Approches croisées entre l'Orient musulman, l'Occident et Byzance (XIII^e-début XVI^e siècle)*, éd. Denise Aigle, Stéphane Péquignot, Turnhout, 2013 (*Miroir de l'Orient musulman 2*), p. 51-75.

Grévin 2015 = Benoît Grévin, « Théorie et pratique du dictamen dans la péninsule ibérique (XIII^e-XIV^e siècle) », In : Grévin – Turcan-Verkerk 2015, p. 309-346.

Grévin-Turcan-Verkerk 2015 = Benoît Grévin – Anne-Marie Turcan-Verkerk (éds.), *Le dictamen dans tous ses états. Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis (XI^e-XV^e siècles)*, Turnhout, Brepols (Bibliothèque d'Histoire Culturelle du Moyen Âge, 16), 2015.

Huillard-Bréholles 1852-1861 = Jean Louis Alphonse (éd.), *Historia diplomatica Friderici secundi*, Paris, VI parties en onze volumes, Paris, Imprimerie nationale, 1852-1861.

Hartmann 2013 = Florian Hartmann, *Ars dictaminis. Briefsteller und verbale Kommunikation in den italienischen Stadtkommunen des 11. bis 13. Jahrhunderts*, Ostfildern, 2013.

Hausmann 1974 = Friedrich Hausmann, « Kaiser Friedrich II. und Österreich », In : Josef Fleckenstein (éd.), *Probleme um Friedrich II.*, Sigmaringen, Thorbecke, 1974.

Laiou 1972 = Angeliki E. Laiou, *Constantinople and the Latins. The Foreign Policy of Andronicus II (1282-1328)*, Cambridge / Massachusetts, Harvard University Press, 1972.

Madia 1999 = Elisabetta Madia (éd.), *I Libri iurium della repubblica di Genova*, I/5, Gênes, Società ligure di Storia patria, 1999.

Lupprian 1981 = Karl-Ernst Lupprian, *Die Beziehungen der Päpste zu islamischen und mongolischen Herrschern im 13. Jahrhundert anhand ihres Briefwechsels*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1981 (*Studi e testi*, 291).

Malamut 2013 = Élisabeth Malamut, « La lettre diplomatique et l'ambassadeur à Byzance sous le règne d'Andronic II », Denis Aigle-Stéphane Péquignot (éd.), *La correspondance entre souverains, princes et cités-États. Approches croisées entre l'Orient musulman, l'Occident et Byzance (XIII^e-début XV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2013 (*Miroir de l'Orient musulman*, 2), p. 148-163.

Martin 2002 = Jean-Marie Martin, « O felix Asia ! Frédéric II, l'empire de Nicée et le « césaropapisme » », In : *Mélanges Gilbert Dagron*, V. Déroche – D. Feissel – C. Morrisson – C. Zuckerman (éds.), Paris, 2002 (*Travaux et Mémoires*, 14), p. 473-483.

Moos 1971 = Peter von Moos, *Consolatio. Studien zur Mittellateinischen Trostliteratur über den Tod und zum Problem der christlichen Trauer*, 4 t., Munich, Finke, 1971 (*Münstersche Mittelalterschriften*, III, 1-4).

Nef 2011 = Annliese Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI^e et XII^e siècles*, Rome, 2011 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 346).

Oikonomidès 1985 = Nicola Oikonomidès, « La chancellerie impériale de Byzance du XIII^e au XV^e siècle », *Revue des études byzantines*, 43, 1985, p. 167-195.

Orlandi 2008 = Giovanni Orlandi, *Scritti di filologia mediolatina*, Florence, Galluzzo, 2008 (*Millennio medievale*, 77).

Peters-Custot 2009 = Annick Peters-Custot, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine : une acculturation en douceur*, Rome, 2009 (Collection de l'École française de Rome, 420).

Pieralli 2006 = Luca Pieralli, *La corrispondenza diplomatica dell'imperatore bizantino con le potenze estere nel tredicesimo secolo (1204-1282). Studio storico-diplomatico ed edizione critica*, Città del Vaticano, Archivio segreto vaticano, 2006 (*Collectanea archivi Vaticani*, 54).

Rovere 1993 = Antonella Rovere, « I "Libri iurium" delle città italiane ; problematiche di lettura e di edizione », In : Francesco Magistrale (éd.), *I protocolli notarili tra Medioevo ed Età moderna*, Atti del Convegno, Brindisi, 12-13 novembre 1992, Florence, Le Monnier, 1993 (*Archivi per la storia*, VI), p. 79-94.

Schaller 1993 = Hans Martin Schaller, « Ein Manifest des Grafen Guido von Montefeltro nach der Schlacht von Forlì (1. Mai 1282) », In : Id., *Stauferzeit. Ausgewählte Aufsätze*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1993 (MGH Schriften, 38).

Schneider 1974 = Fedor Schneider, « Untersuchungen zur italienischen Verfassungsgeschichte », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 18, 1926, p. 191-273.

Schaller 2002 = Hans Martin Schaller, *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Petrus de Vineia*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 2002 (MGH Hilfsmittel, 18).

Thumser 2015 = Matthias Thumser, « Les grandes collections de lettres de la curie pontificale au XIII^e siècle. Naissance, structure, édition », In : Grévin – Turcan-Verkerk 2015, p. 209-241.

Turcan 2015 = Anne-Marie Turcan-Verkerk, « La théorisation progressive du cursus et sa terminologie entre le XI^e et la fin du XIV^e siècle », *Archivum latinitatis medii aevi*, 73, 2015, p. 179-259.

Wellas 1983 = Michael B. Wellas, *Griechisches aus dem Umkreis Kaiser Friedrichs II. (Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung, 33)*, Munich, Weidmann, 1983.